

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1978

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1979, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES

(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 44

Défense.

ESSENCES

Rapporteur spécial : M. Henri DUFFAUT.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Joseph Raybaud, Modeste Legoux, Paul Jargot, Yves Durand, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; Charles Allès, René Ballayer, Roland Boscardy-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fossat, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Henri Goetschy, Gustave Héon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Ancet Le Porz, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Jory Moynet, Gaston Pams, Louis Ferrein, Christian Poncelet, Robert Schmitt, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (C^o légial) : 560 et annexes, 570 (annexe 54), 573 (tome III) et In-8^o 79.
Sénat : 73 (1978-1979).

SOMMAIRE

	Pages
PREMIERE PARTIE. — Considérations générales	3
1. — Les tarifs de cession	6
2. — La situation financière	7
DEUXIEME PARTIE. — Analyse des recettes et des dépenses	9
CHAPITRE PREMIER. — Recettes et dépenses d'exploitation	9
CHAPITRE II. — Recettes et dépenses d'investissement	13
Conclusion	16
Annexe n° 1. — Evolution des crédits par grandes masses	17
Annexe n° 2. — Répartition des cessions par clients	19
Annexe n° 3. — Structure des prix de cession prévisionnels pour 1979	21

Mesdames, Messieurs,

Les résultats de l'étude du budget annexe des Essences pour 1979 seront présentés en deux parties :

— dans une première partie seront formulées quelques considérations générales à son sujet ;

— dans une seconde partie seront analysées les recettes et les dépenses du service.

PREMIERE PARTIE

CONSIDERATIONS GENERALES

Le budget annexe des Essences s'établit en 1979 à 2 025,4 millions de francs ; il est en augmentation de 386,4 millions de francs par rapport à celui de 1978, soit + 23,6 %. Il comporte deux grandes divisions, l'exploitation et les investissements, à l'intérieur desquelles les crédits se répartissent comme suit :

	1978	1979	DIFFERENCE	
	(En millions de francs)		(En %)	
Exploitation	1 589,2	1 973,7	+ 384,5	+ 24,2
Investissements	49,8	51,7	+ 1,9	+ 3,8
Total	1 639	2 025,4	+ 386,4	+ 23,6

Les dépenses d'exploitation, qui sont de très loin les plus importantes, augmentent de + 24,2 % ; les investissements progressent modestement de + 3,8 %.

Un premier élément, déterminant pour la préparation du budget, est constitué par le montant des cessions que le service devra consentir dans l'année ; ce montant dépend du volume des consommations présumées des clients du Service des Essences qui, pour l'essentiel, sont les services des Armées.

La part respective de chacun de ces éléments est variable selon le produit considéré (1) ; les droits et taxes sont relativement beaucoup plus élevés pour l'essence auto que pour l'essence avion et plus encore pour le carburéacteur ; la répartition de la marge est modulée selon les produits dont l'approvisionnement, le stockage et la délivrance n'entraînent pas tous les mêmes frais.

Les tarifs de cession qui servent à préparer le budget sont établis au début de l'année qui précède celle pendant laquelle le budget s'exécutera ; dans ces conditions, les éléments ci-dessus sont évalués sous forme prévisionnelle.

(1) Voir tableau annexe n° 3.

Pour le budget de 1977, par exemple, les tarifs prévisionnels ne tenaient pas compte de la majoration de la taxe intérieure de consommation sur les carburants auto décidée en octobre 1976 dans le cadre du programme de lutte contre l'inflation. Pour le budget de 1978, dès le mois d'août 1977 le tarif prévisionnel se trouvait dépassé pour l'essence auto et, pour le budget 1979, le prix de cession de l'essence avion est, dès maintenant, plus élevé que le tarif prévisionnel, comme il ressort du tableau qui suit :

	PRIX de cession au 1 ^{er} juillet 1978 (a)	TARIFS pré- visionnels 1979	DIFFÉ- RENCE
	(En francs/hectolitre)		(En %)
Essence auto militaire	241,57	252,98	+ 4,7
Gas-oil	153,03	161,65	+ 5,6
Essence avion 100/130	215,27	203,55	- 5,4
Carburacteur TRO	83,26	89,35	+ 7,3

(a) Par rapport aux prix de cession pratiqués au 1^{er} août 1977, les augmentations sont de 18,6 % pour l'essence auto militaire, 22,7 % pour le gas-oil, 21,2 % pour l'essence avion 100/130, 5,8 % pour le carburacteur TRO.

De 1975 à 1977 les volumes des consommations prévisionnelles ayant servi de base à la préparation du budget sont restés sensiblement les mêmes. Pour 1978, on a prévu quelques modifications dans l'activité des unités militaires devant entraîner, globalement, une augmentation de la consommation d'environ 6 %. Pour 1979, on prévoit encore que les consommations dépasseront celles de 1978 mais la variation sera seulement de + 3,3 %.

Les quantités à céder étant ainsi estimées, il reste, pour préparer le budget, à les évaluer par application d'un tarif de cession. Cette seconde donnée, déterminante pour la préparation du budget, appelle quelques commentaires.

I. — Les tarifs de cession.

Les tarifs de cession du Service des Essences sont fonction de trois éléments qui évoluent séparément : le prix d'achat des produits approvisionnés, les droits et taxes, la marge d'exploitation.

Le prix d'achat incorporé dans le tarif de cession est un prix moyen pondéré qui évolue avec le prix d'achat effectivement pratiqué, mais peut s'élever moins vite que lui en raison des stocks, eux-mêmes constitués par des achats faits à des prix différents les uns des autres. Les droits et taxes que le Service des Essences doit verser au Ministère des Finances se répercutent intégralement dans les tarifs de cession. La marge d'exploitation est destinée à couvrir les frais d'exploitation du Service des Essences.

On relève notamment :

— qu'il n'y a pas évolution homogène de la différence entre le tarif prévisionnel et le tarif actuel ; le premier reste au-dessus du second pour trois produits, il est en dessous pour le quatrième ;

— que si on se reporte aux augmentations effectivement intervenues de 1977 à 1978, les marges restant disponibles pour les augmentations à venir en 1979 paraissent faibles dans les trois cas où elles existent.

II. — La situation financière.

La direction centrale des Essences établit chaque année :

— les documents de la comptabilité publique qui rendent compte de l'exécution du budget annexe et fournissent notamment une comparaison des recettes et des dépenses ;

— les documents de la comptabilité générale, qui aboutissent aux bilan, compte d'exploitation générale, compte de pertes et profits.

Les derniers résultats comptables définitifs concernent l'année 1977 ; le budget avait été arrêté équilibré à 1 389,1 millions de francs ; les résultats comptables ont fait apparaître 1 383,7 millions de francs en recettes, soit une différence de 14,4 millions de francs (— 1 %), et 1 391,2 millions de francs en dépenses, soit une différence de 6,9 millions de francs (— 0,5 %) ; l'excédent des dépenses sur les recettes fut de 7,5 millions de francs alors que l'année précédente ce sont les recettes qui avaient dépassé les dépenses d'une somme à peu près équivalente. En 1977, la différence entre prévisions et réalisations a essentiellement deux groupes de causes qui ont joué en sens opposé sans s'équilibrer :

— les produits d'exploitation du service, qui constituent le poste essentiel des recettes, n'ont pas atteint le niveau escompté (— 2 %) ; la contribution du budget général a été plus faible que prévu (— 28,8 %) ;

— les dépenses de premier établissement, et plus spécialement celles qui ont un caractère extra-industriel, ont été inférieures aux prévisions (— 10,9 %).

Quant au bilan, après avoir présenté des résultats positifs de 21,4 millions de francs en 1973, de 10,7 millions de francs en 1974, puis un résultat négatif de 2,7 millions de francs en 1975, il fait de nouveau apparaître en 1976 un résultat positif de 2,5 millions de francs, puis, en 1977, un résultat négatif de 15,4 millions de francs. Pour un service qui, en définitive, ne doit pas faire de bénéfices, au moins si on considère une longue période, ces variations ne doivent pas surprendre.

Les trois fonds hors budget appellent les quelques commentaires suivants :

Pour le fonds d'amortissement, le solde était de 24,9 millions de francs au 31 décembre 1975, de 25,2 millions de francs au 31 décembre 1976 et de 33,4 millions de francs au 31 décembre 1977. L'annuité d'amortissement, qui alimente le fonds, est passée progressivement, entre 1975 et 1978, de 20 à 30 millions de francs ; elle sera portée à 33 millions de francs en 1979 de façon à être à peu près égale à l'annuité qui ressort de la comptabilité des immobilisations.

Le fonds de réserve est alimenté par la différence entre recettes et dépenses, à condition que celle-ci soit positive ; si le résultat est au contraire négatif, comme cela s'est déjà produit, il en résulte un prélèvement sur le fonds. Entre le 31 décembre 1976 et le 31 décembre 1977 le solde de ce fonds est passé de 5 à 24,9 millions de francs ; cette importante variation est la conséquence du versement sur le fonds, au cours de la gestion 1977, des résultats positifs des deux années 1975 et 1976. Le plafond du fonds de réserve est fixé depuis 1956 à 35 millions de francs ; le caractère aléatoire des ressources et l'immutabilité du plafond ne facilitent pas la gestion ; des études sont en cours pour revoir ces modalités de fonctionnement.

Bien que moins ancienne, la fixation du montant du fonds d'approvisionnements généraux commence à dater : elle a été arrêtée à 270 millions de francs en 1974 ; l'avoir du fonds est égal à cette dotation. Le patrimoine du fonds est constitué par l'avoir en deniers et l'avoir matières ; l'évolution des prix complique donc à la fois la gestion de la trésorerie et le maintien des stocks du fonds.

DEUXIEME PARTIE

ANALYSE DES RECETTES ET DES DEPENSES DU SERVICE DES ESSENCES

L'évolution par grandes masses des recettes et des dépenses du service est fournie par le tableau annexe n° 1. On traitera successivement de l'exploitation puis des investissements.

CHAPITRE PREMIER

Recettes et dépenses d'exploitation.

I. — LES RECETTES

Entre le budget de 1978 et celui de 1979, l'évolution des recettes se présente comme suit :

CHAPITRES	1978	1979	VARIATION	
	(En millions de francs)		(En %)	
70-01 Produits d'exploitation (cessions aux clients)	1 579,4	1 960,5	+ 381,1	+ 24,1
71-01 Subvention d'exploitation du budget général : achat, entretien et renouvellement des matériels extra industriels	4,8	5,2	+ 0,4	+ 8,3
76-01 Produits accessoires : location de wagons, vente de produits ou de matériels divers	5	8	+ 3	+ 60
Total	1 589,2	1 973,7	+ 384,5	+ 24,2

a) Recettes d'exploitation.

Pour leur quasi-totalité, les recettes sont des recettes d'exploitation (chapitre 70-01).

La répartition de ces recettes par clients, fournie dans le tableau annexe n° 2, ne subit pas de modification importante en 1979. L'aéronautique, avec notamment l'armée de l'air et la direction des constructions aéronautiques, a toujours la plus forte part : en valeur, ces deux clients apportent au service des essences 48,9 % de ses recettes ; en volume, l'essence avion et le carburacteur représenteront 80 % des quantités de carburants livrées par le service des essences en 1979.

Il est intéressant de comparer l'évolution des ventes sur quelques années. Pour les cessions de carburants, qui constituent de loin la plus importante parmi les ressources du service, la comparaison se présente comme suit :

	1977	1978 (prévisions)	1979 (prévisions)
Consommations globales en volume (mètres cubes)	1 237 066	1 310 700	1 354 300
Valeur globale (en milliers de F)..	1 110 995	1 317 300	1 538 700

On a prévu pour 1979 une augmentation de + 16,8 % pour les recettes provenant des ventes de carburants. Cette prévision résulte :

- d'une part du fait qu'on envisage une légère augmentation du volume des ventes (+ 3,3 %) qui se répartit sans grandes différences entre les principaux clients ;

- d'autre part de la hausse moyenne des prix de cession tels qu'ils ont été prévus pour préparer le budget de 1979 ; les tarifs prévisionnels utilisés pour les budgets de 1978 et 1979 se situent respectivement comme suit :

	TARIF prévisionnel budget 1978	TARIF prévisionnel budget 1979	DIFFÉ- RENCE
	(En francs/hectolitre)		(En %)
Essence auto militaire	202,56	249,68	+ 23,3
Essence avion 100/130 ..	183,34	203,55	+ 11
Carburacteur TRO	79,70	89,35	+ 12,1

Il faut en outre signaler, parmi les recettes d'exploitation, celles qui proviennent de la vente du fuel-oil domestique que le service des essences approvisionne depuis quelques années et dont il délivre des

quantités de plus en plus importantes aux divers organismes du Ministère de la Défense. En 1978 les recettes à provenir des ventes de fuel avaient été prévues pour 140 millions de francs ; en 1979 on estime qu'elles atteindront 230 millions de francs, soit une variation de + 64 %.

b) *Recettes autres que les recettes d'exploitation.*

Figurent dans cette catégorie, dont l'importance est sans commune mesure avec celle des recettes d'exploitation :

— une subvention du budget général (Forces terrestres) pour remboursement d'achat ou d'entretien de matériel extra-industriel. Le service des essences est, en effet, chargé d'acheter et de gérer les matériels pétroliers nécessaires à l'équipement des unités de l'armée de terre et des unités du service des essences qui font partie du dispositif de cette armée ;

— quelques créances nées au cours de la gestion.

II. — LES DEPENSES

Les dépenses (voir tableau annexe n° 2) peuvent être réparties entre les achats de carburants, les dépenses de personnel, les dépenses d'exploitation et le versement au fonds d'amortissement.

a) *Les achats de carburants, fuel et ingrédients.*

Les achats de carburants, fuel et ingrédients constituent de très loin la plus importante parmi les catégories de dépenses à charge du service.

On a prévu qu'elle passerait de 1 298,7 millions de francs à 1 633,9 millions de francs, soit une augmentation de 335,2 millions de francs représentant + 25,8 %. Cette augmentation résulte de la variation des quantités et de la valeur des achats prévus.

b) *Les dépenses de personnels et de charges sociales.*

Les effectifs prévus pour 1979 sont du même ordre de grandeur que ceux de 1978.

Globalement, ils passent de 2 196 à 2 208, soit une augmentation de 12 emplois, comprenant :

— 6 emplois d'aspirants d'active pour la formation des personnels militaires du service des essences, en application des récentes dispositions réglementaires ;

— un emploi d'agent technique et 5 emplois d'ouvriers pour la prise en charge par le service des essences d'un dépôt de carburants sur la base de Lann-Bihoué.

Soit en outre prévues un certain nombre de transformations d'emplois et en particulier :

- la création de 3 postes de major gagée par la suppression d'un emploi d'officier, d'un emploi d'adjudant-chef et d'un emploi d'agent technique ;

- l'amélioration de la pyramide du corps des I.T.E.F. par création de 2 postes d'ingénieurs et suppression de 2 postes de techniciens d'études et de fabrications ;

- la transformation de 15 postes d'ouvriers conducteurs du groupe IV en conducteurs confirmés de véhicules du groupe V.

Au total, les dépenses pour rémunérations et charges sociales passent de 158,8 millions de francs à 191,6 millions de francs, soit une augmentation de + 20,6 %.

Les mesures acquises et les provisions se rapportant aux revalorisations de traitements, soldes et salaires représentent l'essentiel de cette variation ; pour le reste interviennent les augmentations d'effectifs et transformations d'emplois évoquées ci-dessus ainsi que quelques mesures nouvelles de portée financière limitée telle que la revalorisation de certaines primes ou indemnités : indemnité de fonction technique allouée aux techniciens d'études et à certains agents contractuels ; indemnité pour travaux dangereux, pénibles et insalubres.

*c) Les dépenses diverses d'exploitation
et le versement au fonds d'amortissement.*

Nous avons regroupé sous cette rubrique un certain nombre de chapitres dont l'évolution est retracée ci-dessous :

CHAPITRES	1978	1979	DIFFERENCE	
			(En millions de francs)	(En %)
63-01 Biens et services de consommation courante	40,3	48,6	+ 8,3	+ 20,6
63-02 Dépenses d'informatique	2,3	3,2	+ 0,9	+ 39,1
64-01 et 64-02 Transports et déplacements.	43,4	47,6	+ 2,2	+ 4,8
66-01 Frais divers de gestion	13,7	15,9	+ 2,2	+ 16
68-01 Versement au fonds d'amortissement	30	33	+ 3	+ 10
Total	131,7	148,3	+ 16,6	+ 12,6

Les variations qui ressortent du tableau qui précède résultent, pour une part, de certains transferts internes intervenus entre les rubriques du tableau d'une année à l'autre mais, pour l'essentiel, les augmentations enregistrées tiennent à la hausse des prix et tarifs ainsi qu'à certains ajustements aux besoins.

CHAPITRE II

Recettes et dépenses d'investissement.

I. — LES RECETTES

En matière d'investissements, les ressources du service des essences sont assurées par des prélèvements sur le fonds de réserve et sur le fonds d'amortissement ainsi que par une contribution du budget de la Défense pour les dépenses d'infrastructure et d'équipement non industriel.

L'évolution par chapitre du volume global de ces ressources est fournie par le tableau qui suit :

CHAPITRES	1978	1979	DIFFERENCE	
	(En millions de francs)		(En %)	
79-80 Prélèvement sur le fonds de réserve pour études et recherches	1	1	—	—
79-90 Prélèvement sur le fonds d'amortissement pour le gros entretien des installations industrielles	31	33	+ 2	+ 6
79-91 Prélèvement sur le fonds de réserve pour l'infrastructure et l'équipement	9	8	— 1	— 11,1
79-92 Contribution du budget général pour les dépenses d'infrastructure et d'équipement non industriel	8,8	9,7	+ 0,9	+ 10,2
Total	49,8	51,7	+ 1,9	+ 3,8

De 1978 à 1979 l'augmentation des recettes pour investissements sera faible ; ce sont essentiellement l'augmentation modeste dans un cas et la diminution dans l'autre des prélèvements sur le fonds d'amortissement et de réserve qui sont à l'origine de cette situation.

On rappelle que les ressources du fonds de réserve sont constituées par les excédents annuels des recettes sur les dépenses ; que, si les dépenses excèdent les recettes, le fonds de réserve absorbe la différence et que, si l'avoir du fonds ainsi alimenté vient à dépasser le plafond de 35 millions de francs, fixé en 1956, le complément est reversé au Trésor. Quant au fonds d'amortissement, il est alimenté par les versements du service, dont la variation implique une modification de la part d'amortissement incorporée dans les prix de cession ; on prévoit pour 1979 un prélèvement égal au versement.

II. — LES DEPENSES

L'évolution des crédits de paiement et des autorisations de programme est la suivante :

(En millions de francs)

CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme			CREDITS de paiement		
	1978	1979	Différence	1978	1979	Différence
695-01 Etudes et recherches	0,95	1,05	+ 0,1 (+ 10,5 %)	1	1	—
695-02 Infrastructure et équipement des installations industrielles	37,75	36,4	— 1,35 (— 3,6 %)	40	41	+ 1 (+ 2,5 %)
695-03 Infrastructure et équipement des installations non industrielles	9,63	9,3	— 0,35 (— 3,6 %)	8,8	9,7	+ 0,9 (+ 10,2 %)
Total	48,35	46,75	— 1,6 (— 3,3 %)	49,8	51,7	+ 1,9 (+ 3,8 %)

Le tableau qui précède appelle les commentaires suivants :

— les autorisations de programme pour études et recherches, qui avaient diminué en 1978, enregistrent pour 1979 une augmentation d'importance moyenne ;

— les autorisations de programme pour infrastructure et équipement des installations, qu'elles soient industrielles ou non, sont en diminution ; on avait relevé, l'année dernière, qu'en dépit de l'augmentation dont elles avaient alors fait l'objet, les autorisations de programme pour l'équipement des installations industrielles se retrouvaient en 1978 avec un pouvoir d'achat légèrement inférieur à celui de 1977 ; cette situation ne s'améliorera pas en 1979, au contraire ;

— les crédits de paiement indiqués ci-dessus et qui seront ouverts sur les fonds de réserve ou d'amortissement et sur le budget de la Défense viendront s'ajouter aux reports des exercices antérieurs ; dans ces conditions, en tenant compte des reports prévus sur 1979, les possibilités de paiement évolueront comme l'indique le tableau ci-dessous qui fait apparaître, entre 1978 et 1979, une progression de + 9,3 %, plus élevée que celle du tableau qui précède.

(En millions de francs)

CHAPITRES	1977	1978	1979
695-01 Etudes et recherches	1,74	1,87	1,57
695-02 Infrastructure et équipement des installations industrielles	32,1	44,7	45,7
695-03 Infrastructure et équipement des installations non industrielles	13,3	14,7	19,7
Total	47,14	61,27	66,97

Les principales dépenses prévues portent :

— pour les études : sur l'expérimentation des dispositifs concourant aux économies d'énergie, sur l'expérimentation d'équipements de lutte contre la pollution et, surtout, sur les études relatives aux carburants, huiles et ingrédients ;

— pour l'infrastructure et les équipements des installations industrielles : sur l'entretien et le renouvellement d'installations dans les dépôts essence air et les dépôts d'infrastructure de métropole, d'Allemagne et du Pacifique ; sur la construction d'un dépôt en première région militaire à Satory ; sur l'entretien et le renouvellement du parc de véhicules et des wagons-réservoirs ; sur la construction de logements au dépôt de Hyères ;

— pour l'infrastructure et l'équipement des installations non industrielles : sur la protection des points sensibles et, surtout, sur l'achat de matériels d'équipement des unités de l'armée de terre.

CONCLUSION

L'équilibre prévisionnel du budget annexe du service des essences s'établit en 1979 à 2 025 millions de francs soit une augmentation de 23,6 % par rapport à l'année précédente. Il est établi sur une prévision de tonnages vendus légèrement plus élevés que l'année précédente.

Les autorisations de programme pour l'infrastructure et l'équipement des installations sont en diminution.

L'attention doit être attirée :

— sur le fait que, comme les années précédentes, ce budget a été élaboré à partir de tarifs de cessions prévisionnels, calculés en fonction de la situation au début de 1978 et que, pour certains produits, ces prix sont dès maintenant dépassés ;

— sur la situation des fonds spéciaux et, en particulier, du fonds des approvisionnements généraux dont le plafond n'a pas évolué avec les prix ; le patrimoine de ce fonds étant constitué par l'avoir-deniers et l'avoir-matières, cette stabilité complique à la fois la gestion de la trésorerie et le maintien des stocks. Il conviendrait que le plafond de ce fonds soit actualisé.

∴

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des finances vous propose d'adopter le budget annexe des essences des armées pour 1979.

ANNEXE N° 1

SERVICE DES ESSENCES

Evolution des crédits par grandes masses de 1978 à 1979.

	1978	1979	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
1° Recettes prévues.				
a) Exploitation.				
Cessions aux parties prenantes militaires ..	1 494	1 857,1	+ 363,1	+ 24,3
Cessions aux parties prenantes civiles	1,3	1,4	+ 0,1	+ 7,7
Divers	84,1	102	+ 17,9	+ 21,3
Subventions et produits accessoires	9,8	13,2	+ 3,4	+ 34,7
Totaux	1 589,2	1 973,7	+ 384,5	+ 24,2
b) Investissements.				
Etudes et recherches : prélèvement sur le fonds de réserve	1	1	»	»
Recettes de caractère industriel :				
Prélèvement sur le fonds d'amortisse- ment	31	33	+ 2	+ 6,4
Prélèvement sur le fonds de réserve ..	9	8	- 1	- 11,1
Recettes de caractère extra-industriel :				
Contribution du budget	8,8	9,7	+ 0,9	+ 10,2
Totaux	49,8	51,7	+ 1,9	+ 3,8
Totaux généraux des recettes	1 639	2 025,4	+ 386,4	+ 23,6
2° Dépenses prévues.				
a) Exploitation.				
Personnel et charges sociales	158,8	191,6	+ 32,8	+ 20,6
Achats de carburants et ingrédients	1 298,7	1 633,9	+ 335,2	+ 25,8
Dépenses d'exploitation	101,7	115,2	+ 13,5	+ 13,3
Versement au fonds d'amortissement	30	33	+ 3	+ 10
Totaux	1 589,2	1 973,7	+ 384,5	+ 24,2
b) Investissements.				
Etudes et recherches	1	1	»	»
Dépenses de caractère industriel	40	41	+ 1	+ 2,5
Dépenses de caractère extra-industriel	8,8	9,7	+ 0,9	+ 10,2
Totaux	49,8	51,7	+ 1,9	+ 3,8
Totaux généraux des dépenses ..	1 639	2 025,4	+ 386,4	+ 23,6

ANNEXE N° 2

Répartition par client des cessions de carburants et d'ingrédients.

CHAPITRE 70-01 Produit d'exploitation.	1978	1979	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
Cessions à :				
L'armée de Terre	318,6	385,9	+ 67,3	+ 21,1
La Gendarmerie	75	100,9	+ 34,9	+ 46,5
L'armée de l'Air	753,4	886,1	+ 132,7	+ 17,6
La Marine	103,4	120,1	+ 16,7	+ 16,1
Directions techniques :				
Armements terrestres	7,4	8,9	+ 1,5	+ 20,3
Constructions navales	5	5,8	+ 0,8	+ 16
Constructions aéronautiques	68	72,9	+ 4,9	+ 7,2
Autres services de l'Etat	24,4	38,9	+ 14,5	+ 59,4
Armées alliées et O.T.A.N.	19,6	27	+ 7,4	+ 37,7
Divers (fuel domestique compris)	204,6	305	+ 100,4	+ 49
Totaux	1579,4	1960,5	+ 381,1	+ 24,1

ANNEXE N° 3

Structure des prix de cession prévisionnels pour 1979.

STRUCTURE DES PRIX	ESSENCE auto. F-46/F-50.	GAS-OIL F-54/XF-09	ESSENCE avion 100/130-F-18.	CARBU- REACTEUR TRO-F-35.
	(En francs/hectolitre.)			
Droits de douane	»	»	»	»
T.V.A.	34,18	20,63	24,98	9,54
Taxe fonds de soutien	1	»	0,08	»
Taxe intérieure	122,58	66,22	60,73	4,57
Timbre douanier	2,45	1,32	1,21	0,09
Total droits et taxes	160,21	88,17	87	14,20
Prix d'achat sous douane	76,47	56,19	95,79	54,39
Prix d'achat dédouané T.T.C. .	236,71	145,38	182,79	68,59
Marge d'exploitation, tarif A .	12,97	12,97	»	»
Tarif A sous-douane	89,44	69,16	»	»
Tarif A dédouané	249,68	158,35	»	»
Marge d'exploitation, tarif C .	»	»	20,76	20,76
Tarif C sous-douane	»	»	116,53	75,15
Tarif C dédouané	»	»	203,55	89,55